



Barème Honoraires

VENTE : Immobilier d'habitation

Prix de vente	Montant
0 à 60 000 €	4 800 €
60 001 à 120 000 €	8 %
120 001 à 160 000 €	7 %
160 001 à 230 000 €	6 %
230 001 à 320 000 €	5,5 %
320 001 à 650 000 €	5 %
650 001 € à 1 200 000 €	4,5 %
> 1 200 000 €	4 %

VENTE : Immobilier commercial

Prix de vente	Montant
> 1 €	10 %

Nos tarifs sont rédigés en TTC au taux de TVA en vigueur.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial.

Nos honoraires TTC sont dus, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche, qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté.

Il est précisé que les prix pratiqués ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majoration des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiques suivant note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

GESTION – LOCATION

La **GESTION** est assurée par notre partenaire **KALIZ**
Forfait de gestion 7% TTC (loyer + charges)



LOCATION :

Etat des lieux : 199 € TTC (entrée et sortie)

Part propriétaire 50 % soit 99,50 € TTC

Part locataire 50 % soit 99,50 € dans la limite de 3 € le m²

Mise en location : visites, constitution dossier et rédaction de bail

Part propriétaire : 5 % du loyer annuel HC *

Part locataire : 5 % du loyer annuel HC *

***Dans la limite de 8 € du m²**

***Dans la limite de 8 € du m²**